

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que par délibération du 21 juin 2022, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Troisvierges, a décidé :

qu'à l'occasion des travaux au bâtiment à « 78, Grand-rue » à Troisvierges et de la mise en place d'un camion-grue à hauteur de « 78, Grand-rue » à Troisvierges le mardi 28 juin 2022 et mercredi 29 juin 2022, il y a lieu de porter les restrictions suivantes à la circulation ;

- **Le tronçon de rue de la N12 à hauteur de « 78, Grand-rue » à Troisvierges comme indiqué en couleur jaune sur le plan annexé, sera rétréci et la circulation y sera réglée par des signaux colorés lumineux, le mardi 28 juin 2022 de 08h00 – 17h00 et le mercredi 29 juin 2022 de 08h00 – 17h00.**
- **Le trottoir sera fermé le long du tronçon de rue de la N12 à hauteur de « 78, Grand-rue » à Troisvierges comme indiqué en couleur jaune sur le plan annexé, avec mise en place d'une déviation pour les piétons.**

La circulation y sera signalée conformément aux prescriptions de Code de la Route.

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14.02.1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13.06.1994 relative au régime des peines.



Troisvierges, date qu'en tête.
le bourgmestre:
signé Edy Mertens



Enlever le « 30/06/2022 »